



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ordre professionnel

Question écrite n° 11569

### Texte de la question

M. Jean-Claude Guibal attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la demande des syndicats d'infirmiers de France concernant la création d'une structure nationale de la profession infirmière. En effet, afin d'obtenir une meilleure représentativité de leur profession au travers d'un organe de gestion des diplômes, de la formation et des modalités d'exercice de leur métier, les professionnels infirmiers désireraient voir l'établissement d'une structure nationale qui leur soit exclusivement réservée. C'est la raison pour laquelle il lui demande de lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour répondre aux préoccupations de cette branche ces professionnels de la santé.

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité rappelle à l'honorable parlementaire que l'Assemblée nationale vient de rejeter trois propositions de loi visant à la création d'un ordre infirmier. Elle rappelle l'intérêt qu'elle porte à la situation des auxiliaires médicaux, dont les conditions d'exercice se sont profondément transformées au cours des dernières années pour répondre aux besoins de la population et à l'évolution de la science et des techniques. Les représentants des auxiliaires médicaux ont exprimé des attentes fortes à cet égard et manifesté le souci légitime d'être étroitement associés à la définition des orientations prises pour l'avenir du système de santé. Ces orientations doivent être le fruit d'une réflexion collective, mobilisant l'analyse et l'expérience de l'ensemble des partenaires concernés. Des représentants des auxiliaires médicaux ont été associés à la concertation coordonnée par M. Stasse, portant notamment sur la régulation des dépenses de santé et le partage de l'information dans le secteur de la santé. Par ailleurs, une concertation particulière avec les représentants des infirmières et infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des orthophonistes et des orthoptistes exerçant en ville a été confiée à Mme Anne-Marie Brocas. Les travaux menés dans ce cadre ont porté sur l'adaptation des compétences professionnelles aux progrès de la science et des techniques, l'évolution de la démographie des professions et des conditions de leur exercice compte tenu des transformations de l'organisation du système de santé, des conditions de gestion des nomenclatures des actes professionnels et d'encadrement des pratiques nécessaires à la promotion de la qualité des soins. Le rapport de Mme Brocas, qui sera remis sous peu, étudiera également la question des instances de coordination dans lesquelles les auxiliaires médicaux sont ou devraient être représentés au niveau national et au niveau régional.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Guibal](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11569

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement** : Question signalée au Gouvernement le 26 octobre 1998

**Question publiée le** : 16 mars 1998, page 1435

**Réponse publiée le** : 2 novembre 1998, page 6030